

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
A VOCATION SCOLAIRE  
De  
BLIGNY SUR OUCHE  
21360**

**COMPTE RENDU DE SEANCE DE L'ASSEMBLEE DU SIVOS**

**DU 14 NOVEMBRE 2014**

Sous la présidence de Mme FAVELIER Marie-Odile, Présidente

Étaient présents : ROYER Maryse, SOKOL Antoine, CHAUVENET Thomas, VILLEMEN Ludovic, MYOTTE Denis, MANTEL Denis, PEQUEGNOT Stéphanie, LACROIX Jean-François, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, BOULEY Sylvie, DROYER Florent, LANCIEN Marie-Christine, TOURGIS Samuel, PARIS BARRAULT Valérie, BAUD Patrick, ROUSSET Rémi, DOYER David, BARBIER Daniel, GAGNEPAIN Gérard, FICHOT Catherine, HUMBERT Bernard, PUJOS Cédric, VIRELY Vincent (suppléant)

Étaient absents : DEVELLE Hubert, JANISZEWSKI Pascal, KOEHREN Sybil, GRAMFORT Pierre, GERMAIN Jean-Claude, GERMAIN Pascal, GAUTHEY Yves, CORTOT Régis, FAUVE Sylvain, LALONDRE Sébastien.

Excusés : BRIVOT Corinne, HAYS Frédéric.

Madame la Présidente présente le bilan des NAP du premier trimestre. Un tableau de synthèse a été remis aux délégués sur lequel apparaît les différentes activités, les intervenants, la répartition entre les différentes activités, les enfants pris en charge en garderie ainsi que ceux qui ne participent pas aux NAP. Elle fait par également des retours globalement positifs, parents et enseignants, émis lors du conseil d'école réuni la semaine précédente, cette satisfaction est confirmée par les délégués après un rapide tour de table.

Madame la Présidente présente le bilan financier du premier trimestre, qui apparaît sur le premier document, il avait été prévu 14 000 € au budget 2014 et 5 477,33 € ont été réellement dépensés, déduction faite du fonds d'amorçage. Cette différence permet de créer une petite réserve pour 2015.

Madame la Présidente présente les prévisions financières pour 2015. De nouveaux intervenants et de nouvelles activités sont proposés. Le coût prévisionnel est de 16 553,67 €, déduction faite du fonds d'amorçage et des aides de la CAF. Cette somme correspond à un coût de 98 € par enfant sur la base d'un effectif de 169 enfants. L'Assemblée décide de répercuter cette somme (arrondie à 100 €) sur celle à la charge des communes pour les frais de fonctionnement, ceux-ci passeraient de 995 € à 1 095 € par enfant, sous réserve de modifications au budget général.

**L'Assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir la gratuité des NAP pour l'année 2015.**

Madame la Présidente présente le travail du coordinateur des NAP, madame Céline DINIS. Ce travail est essentiel et il assure le lien indispensable entre tous les acteurs. Compte-tenu du très bon travail effectué par madame DINIS, il est décidé de lui faire bénéficier de l'IAT avec un coefficient de 2, ce qui représente une augmentation mensuelle de 74 € bruts. Cette indemnité disparaîtra si la fonction de coordinatrice était supprimée.

L'Assemblée prend une délibération concernant les contrats des 3 enseignantes qui assurent l'aide aux devoirs et la chorale dans le cadre des NAP et fixe leur rémunération selon la grille de l'Education nationale.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des conditions d'attribution, prends une délibération pour renouveler le contrat enfance et jeunesse avec la CAF pour la période 2015-2018.

Madame la Présidente donne quelques informations supplémentaires :

- Un règlement est en cours d'élaboration
- Le Conseil Général a décidé d'augmenter de 2 centimes d'euros les tarifs des repas de la cantine scolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ceux-ci seront répercutés sur les tarifs de cantine à la prochaine rentrée en septembre 2015.
- Un décret du 12 novembre 2014 institue que la garderie du mercredi après-midi, si elle était mise en place, serait sous régime périscolaire et donc à la charge du SIVOS puisqu'elle aurait lieu dans la continuité du temps scolaire.

Pour extrait conforme  
Le 21 novembre 2014

La Présidente